



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.428/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

4 janvier 2017
Original: Anglais

Dix-huitième Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Athènes, Grèce, 18-19 janvier 2017

Point 3 de l'ordre du jour : Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD et compte rendu des activités réalisées

Rapport d'activité

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Introduction

1. Le rapport d'activité décrit les activités correspondant à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025), et à la Commission méditerranéenne sur le développement durable, entreprises entre juin 2015 et la mi-décembre 2016, et leurs résultats UNEP(DEPI)/MED WG.428/2016.

Processus conduisant à la CdP 19 et ses résultats en rapport avec le développement durable

2. Entre juin 2015 et février 2016, l'accent avait été mis sur l'obtention de l'approbation par la CdP 19 des recommandations issues de la 16ème réunion de la CMDD et de la 17ème réunion du Comité de pilotage de la CMDD et relatives à la révision de la SMDD et à la réforme de la CMDD. Avec l'appui de l'Unité de coordination de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) et du Plan bleu - son Centre d'activités régionales - le Comité de pilotage de la CMDD a élaboré deux décisions.

3. Ces projets de décision ont été soumis aux Points focaux du PAM afin qu'ils les examinent lors de leur réunion d'octobre 2015, en préparation de la 19ème Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (CdP 19), qui allait se tenir à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016.

4. Une fois que les observations des Points focaux nationaux ont été apportées en novembre 2015, en annexe aux projets de décision, la mouture finale de ces textes a été ensuite transmise aux Parties contractantes en vue de leur adoption à la CdP 19 en février 2016. Les deux décisions ont été entérinées par la CdP 19 comme suit : i) Décision IG.22/2 - Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025; et ii) Décision IG.22/17 - Réforme de la Commission méditerranéenne sur le développement durable et Mise à jour des documents constitutifs de la CMDD.

5. En outre, la CdP 19 a également entériné les deux décisions suivantes et qui sont tout à fait pertinentes pour la SMDD 2016-2025 : i) Décision IG.22/5 - Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée; et ii) Décision IG.22/6 - Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques (CRACC) pour les Zones marines et côtières en Méditerranée.

6. Le Plan d'action pour la consommation et la production durables (CPS) vient compléter la SMDD 2016-2025, notamment en rapport avec son Objectif 5: « *Transition vers une économie verte et bleue* ». Le Plan d'action arrête des objectifs communs et identifie des axes pour orienter la mise en œuvre de la CPS dans quatre domaines prioritaires, à savoir : l'alimentation, la pêche et l'agriculture; le secteur manufacturier; le tourisme; le logement et la construction.

7. Suite aux recommandations de la 16ème réunion de la CMDD (Marrakech, Maroc, juin 2015), le CRACC a été soumis, en février 2016, à la CdP 19 qui l'a entériné. Le CRACC comprend des objectifs stratégiques, chacun identifiant des axes stratégiques et des priorités pour examen; ceux-ci ont été élaborés en totale cohérence avec l'Objectif 4 de la SMDD 2016-2025 - « *Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée* ».

8. Suite à l'adoption des Décisions IG.22/2 et IG.22/17, de nombreuses activités ont été réalisées par le Secrétariat (Unité de coordination et Plan bleu), comme suit :

Donner une plus grande visibilité à la SMDD 2016-2025

9. En juin 2016, la SMDD 2016-2025 avait été publiée dans un format facile à utiliser. Le Plan bleu avait préparé l'édition papier en collaboration avec l'Unité de coordination, la DTIE du PNUE et l'UNESCO. Des exemplaires en version papier de la SMDD 2016-2025 ont été distribués lors d'activités organisées par le Secrétariat du MAP/PNUE. En outre, une copie électronique est disponible sur la page internet consacrée à la SMDD 2016-2025 que l'on peut consulter sur les sites web du Plan bleu et du MAP/PNUE: [English](#) et [French](#). La [publication](#), dotée d'un ISBN PNUE est également postée sur le site et la bibliothèque en ligne du PNUE.

10. Par ailleurs, le troisième bulletin d'informations sur le processus de révision de la SMDD avait été communiqué par email, en mars 2016, à près de 1000 contacts. Il est également posté sur le site web du Plan bleu.

11. La SMDD 2016-2025 figure également sur le Bulletin « *UNEP in Europe Newsletter* » ainsi que dans les mises à jour mensuelles de la DTIE. Elle a été également présentée à la 22ème Session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Marrakech, Maroc), le 14 novembre 2016, lors d'une manifestation parallèle organisée par le Secrétariat, le Plan bleu et PAP/RAC, avec la participation de la France et du Maroc. Un article, consacré à cette manifestation parallèle, a été posté sur le site du PAM/PNUE ainsi que sur les sites de tous les CAR en [English](#) et en [French](#).

12. Le Secrétariat a assuré une grande visibilité à la SMDD 2016-2025 et l'expose régulièrement dans des forums internationaux et des réunions bilatérales dans lesquels le MAP/PNUE est représenté.

Groupe de travail sur les indicateurs des mers régionales

13. En 2014, un Atelier technique chargé de la sélection d'indicateurs sur l'état des mers régionales a été organisé à Genève (Suisse) à l'occasion duquel a été créé un Groupe de travail sur les indicateurs des mers régionales chargé d'élaborer des indicateurs communs aux mers régionales en tenant compte des ODD. Le MAP/PNUE préside ce Groupe de travail. Vingt-deux indicateurs préliminaires ont été identifiés et sont en cours d'affinement. A la 18ème Réunion mondiale sur les Conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales, qui s'est tenue en République de Corée en 2016, il avait été convenu que le Groupe de travail sur les indicateurs des mers régionales poursuivrait la description et l'évaluation des 22 principaux indicateurs et de les aligner sur ceux des ODD et sur les Objectifs d'Aichi, en utilisant les ressources disponibles au niveau des conventions et des plans d'action relatifs aux mers régionales et du PNUE.

14. S'agissant de savoir comment les mers régionales pourraient aider les pays à réaliser les ODD, il a été également convenu que: les Conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales aideront leurs pays à établir leurs rapports nationaux concernant les ODD relatifs aux mers; coordonneront et essaieront d'organiser une manifestation parallèle en marge de la Conférence des Nations Unies sur l'appui à la mise en œuvre de l'ODD 14, qui se tiendra en juin 2017, afin de faire connaître leur impact et leur apport éventuel à la concrétisation des ODD; et prépareront des documents de perspective expliquant comment ils envisagent d'aider leurs pays à mettre en œuvre et à surveiller les ODD liés aux mers et les cibles qui leur sont associées. Les documents seront ensuite transmis au PNUE afin qu'ils puissent être exploités par le Comité préparatoire en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'appui à la mise en œuvre de l'ODD 14.

Tableau de bord méditerranéen sur le développement durable

15. Suite à la Décision IG.22 de la CdP 19 relative au Programme de travail et de budget pour 2016-2017 (Résultat stratégique 1.4.2. « Surveillance de la mise en œuvre de la SMDD sur une base périodique au moyen d'une série convenue d'indicateurs, conformément aux ODD et au tableau de bord de durabilité », sous le thème global « Gouvernance » et le Résultat stratégique 1.4 « Consolider le savoir et les connaissances de l'état de la Mer et de la Cote de la Méditerranée à travers des évaluations mandatées pour une prise de décisions éclairées »), le Plan bleu a entrepris a mise au point du Tableau de bord méditerranéen sur le développement durable, sous la direction de l'Unité de coordination et en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la CSDD et avec l'aide des CAR.

16. Deux ateliers techniques régionaux ont vu la participation de nombreux points focaux nationaux du PAM, des membres de la CMDD, des partenaires du PAM et d'autres représentants du PAM/PNUE, comme suit :

- a. L'Atelier régional intitulé « Comment mesurer la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 », qu'a organisé le Plan bleu à Saint-Laurent-du-Var (France) les 30 et 31 mars 2016, a permis d'identifier un premier noyau d'indicateurs prioritaires. (<http://planbleu.org/en/event/regional-workshop-how-monitor-mssd-2016-2025-implementation>)

b. L'Atelier technique intitulé « Comment suivre la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et le Plan d'action régional sur la production et la consommation durables ? », organisé conjointement par le Plan bleu et le SCP/CAR, à Barcelone (Espagne) le 17 octobre 2016, a été l'occasion de présenter l'évaluation de la première série d'indicateurs ainsi que la toute première version du Tableau de bord méditerranéen sur le développement durable.

(<http://planbleu.org/en/event/technical-workshop-how-monitor-mediterranean-strategy-sustainable-development-2016-2025> ; et

<http://planbleu.org/en/outils-et-methodes/indicateurs>)

17. Pour renforcer la coopération entre les différentes composantes du PAM/PNUE sur les activités liées aux indicateurs, il a fallu créer des synergies entre le Plan bleu, le SCP/CAR et le PAP/CAR sur les indicateurs de la SMDD 2016-2025, sur les indicateurs du plan d'action SCP et les indicateurs pour l'économie bleue, ce dernier étant rattaché à l'Objectif 5 de la Stratégie, à savoir :

- a. L'Atelier technique intitulé « Comment suivre la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et le Plan d'action régional sur la production et la consommation durables ? », comme indiqué plus haut; et
- b. Le projet « Une économie bleue pour une Méditerranée saine: Mesurer, suivre et promouvoir une économie durable du point de vue environnemental dans la région de la Méditerranée », financé par la fondation MAVVA et auquel ont participé les Centres d'activités régionaux que sont le PB, SCP et le PAP. Les résultats de ce projet seront disponibles en décembre 2016.

18. Activité en cours de réalisation dans la perspective de la présentation du Tableau de bord à la réunion des points focaux du Plan bleu (avril 2017), à la 17ème réunion de la CMDD (juin 2017), à la réunion des points focaux du PAM (septembre 2017) puis de la 20ème Conférence des Parties contractantes (CdP 20) (décembre 2017).

19. En plus du Tableau de bord méditerranéen et pour atteindre le résultat 1.4.1 « Développer une feuille de route pour la préparation du rapport Med2050 » (Programme de travail et budget 2016-2017), de façon coordonnée par rapport à la SMDD 2016-2025, le Plan bleu a entamé l'élaboration d'une feuille de route devant aboutir - en 2019 - à un Rapport sur l'état de l'environnement en Méditerranée et une feuille de route pour mener une étude prospective sur les scénarios futurs de l'environnement et du développement dans la région méditerranéenne à l'horizon 2050, qui seront publiés en 2021.

Le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)

20. Suite à la Décision IG.22/20 de la CdP 19 relative au Programme de travail et de budget 2016-2017 (Produit clé 1.3.3 « Mise en œuvre de la SMDD au moyen d'actions sur la visibilité et le renforcement des capacités, (...) et de lignes directrices pour aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux », dans le cadre du Thème Global « Gouvernance » et du Résultat stratégique 1.3 « Consolider la participation, l'engagement, les synergies et les complémentarités entre les institutions régionales et globales ») et l'annexe II de la Décision IG.22/17, sous la direction de l'Unité de Coordination et en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la CMDD, le Plan bleu a lancé le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable (SNDD).

21. En tant que cadre d'apprentissage et d'amélioration mutuels des expériences passées et d'autres approches nationales basées sur un principe volontaire, le SIMPEER vise à engager un dialogue entre deux ou plusieurs pays méditerranéens sur une participation égale pour un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels des SNDD. Le SIMPEER cherche à établir, dans le cadre d'une méthodologie convenue, l'échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable au niveau national par opposition à la création d'un cadre de contrôle entre les examinateurs et les pays examinés.

22. Ce SIMPEER contribue également à l'appropriation, à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD 2016-2025. Il représente un outil important pour l'examen des SNDD en accord avec la SMDD 2016-2025 et en tant que contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030) et de ses objectifs de développement durable (ODD).
23. À la suite d'une lettre envoyée en juin 2016 par le Secrétariat aux Membres de la CMDD représentant les Parties contractantes, trois pays volontaires ont exprimé leur intérêt à participer au test pilote de SIMPEER en 2016-2017, à savoir la France, le Monténégro et le Maroc, représentant les trois groupes de pays de PNUE/PAM-Convention de Barcelone.
24. Suite aux Termes de référence spécifiques préparés par le Plan bleu, deux consultants ont été sélectionnés (expert principal en examen par les pairs et conseiller principal en développement durable) pour appuyer la mise en œuvre de cette activité.
25. Le rapport méthodologique et la feuille de route ont été discutés lors de la première réunion technique de SIMPEER (Barcelone, en Espagne, 18 octobre 2016), qui a réuni les Parties contractantes volontaires et la plupart des membres du Comité de pilotage de la CMDD. Les participants ont exprimé leurs appréciations sur les réalisations de la réunion et du processus jusqu'à présent. Cette réunion technique était une étape importante pour avancer sur les prochaines étapes du SIMPEER, à savoir l'analyse des Stratégies nationales pour le développement durable (SNDD), les missions et rapports de pays, les réunions d'examen par les pairs. Les étapes suivantes du test pilote ont été définies et planifiées avec les Parties contractantes volontaire concernées.
26. Le projet de Rapport méthodologique (version 2) du SIMPEER est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.428/Inf.3.

Efforts pour garantir les ressources externes afin de faciliter la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025

27. En juillet 2016, par l'intermédiaire du Siège du PNUE, le Secrétariat a soumis une note conceptuelle au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pour le financement des projets relatifs à l'Agenda 2030 afin de mobiliser des ressources extérieures pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et d'appuyer les activités de la CMDD.
28. La proposition du projet «Renforcement de la mise en œuvre régionale de l'Agenda 2030 en Méditerranée par le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025» vise à renforcer la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 avec la participation de toutes les parties prenantes méditerranéennes, afin d'atteindre les résultats 1.3.3, 1.4.1 et 1.4.2 du Programme de travail et budget 2016-2017 (Décision IG.22/20).
29. Le «programme pour la Méditerranée : Améliorer la sécurité environnementale» du FEM (MedProgramme) récemment approuvé est très pertinent pour la SMDD 2016-2025. Le programme ciblera les points chauds de la pollution côtière par les nutriments, les produits chimiques et les déchets nocifs, les habitats côtiers critiques et les ressources en eau douce, la résilience climatique, les aires marines protégées et le suivi des progrès réalisés. Il sera élaboré à l'aide de quatre composantes et de sept sous-projets qui suivent la structure de la stratégie à moyen terme PNUE/PAM 2016-2021. Les sous-projets dans le cadre du Programme contribueront à plusieurs thèmes centraux et transversaux de la SMDD 2016-2025 et favoriseront la réalisation de nombreux objectifs des ODD, en mettant particulièrement l'accent sur les objectifs 3, 5, 6, 12, 13 et 14.
30. Le projet moyen du FEM intitulé «Améliorer l'adaptation régionale aux changements climatiques dans les zones marines et côtières de la Méditerranée», et qui a été approuvé récemment, est également pertinent. Le projet vise à aider les décideurs et les parties prenantes de la région méditerranéenne à élaborer des stratégies et des plans de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) concernant l'adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs stratégiques convenus codifiés dans le RCCAF.

Prix de la ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul

31. À l'été/automne 2016, le Secrétariat a poursuivi ses travaux pour finaliser les critères et processus de nomination et de sélection relatifs au Prix de la ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul, qui fait partie des Initiatives phares de la SMDD 2016-2025.

32. Les mesures suivantes ont été prises à cet égard: i) un Groupe de travail a été créé (conformément à l'annexe de la Décision IG.22/19) composé de représentants de l'Unité de coordination et des composantes du PAM, ii) un document décrivant le processus de nomination et de sélection a été rédigé, accompagné d'un formulaire de demande, iii) les deux documents susmentionnés ont été révisés par le groupe de travail et ont été présentés à la 83^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (25-26 octobre 2016, Tirana, en Albanie), en tant qu'annexe au document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques.

33. Le Bureau a salué les travaux effectués par le Secrétariat et le Groupe de travail sur le Prix de la ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul, a approuvé le processus de nomination et de sélection et le formulaire de demande, tel que modifié pendant la réunion (voir document UNEP(DEPI)/MED WG.428 /Inf.4).

34. Le Bureau a également demandé au Secrétariat de procéder au lancement du prix conformément à ce processus, de sorte que la première édition pilote du Prix soit accordée à la CdP 20 et que les éditions suivantes soient affinées sur la base de l'expérience de cette édition du prix, selon le cas.

35. En outre, un projet de plan de communication pour le Prix a été préparé en octobre/novembre 2016 et a été examiné par le Groupe de travail.

Interface science-politique sur le changement climatique et environnemental

36. En ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme régional d'interface science-politique (...) en vue de préparer des évaluations et des orientations scientifiques régionales consolidées sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options d'adaptation et d'atténuation», ce qui est une autre initiative phare de la SMDD 2016-2025, le Plan bleu et d'autres partenaires (dont la France, la Principauté de Monaco et l'Union pour la Méditerranée) ont apporté leur soutien au «Réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)».

37. Le MedECC œuvre vers deux directions d'intérêt spécifique pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et le Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour la Méditerranée, comme suit: i) la production d'évaluations améliorées et d'une synthèse complète des connaissances sur le changement global dans la région méditerranéenne; et ii) la création d'une interface régionale science-politique sur les changements climatiques et autres changements environnementaux à travers la Méditerranée.

38. A ce stade, le MedECC rassemble plus de 200 experts et scientifiques issus de la plupart des pays méditerranéens et couvrant toutes les disciplines scientifiques.

39. Le MedECC a lancé son site web (www.medecc.org) et a organisé plusieurs événements en 2016, notamment les Réunions du Comité de pilotage et réunions techniques (Barcelone, en Espagne, 7-8 avril 2016), l'Atelier de faisabilité (10-12 octobre 2016, Aix-en-Provence, en France), événement parallèle lors de la 22^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP22) à la CCNUCC (14 novembre 2016, Marrakech, au Maroc).

40. Un aperçu du premier rapport de MedECC est prêt. Les prochains ateliers thématiques sont prévus en 2017, regroupant les coordinateurs et les principaux contributeurs aux trois chapitres principaux du premier rapport de MedECC. La finalisation et la publication du premier rapport MedECC sont prévues d'ici fin 2018.

41. En ce qui concerne l'interface science-politique, dans le cadre du Programme de travail et budget 2016-2017 du PNUE/PAM et du projet EcApMEDII, le Plan bleu coordonne une activité liée

au renforcement de l'ISP pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) à la gestion des activités humaines en Méditerranée, avec pour objectif ultime d'atteindre un Bon état écologique de la Méditerranée. A cet égard, trois ateliers ont été organisés comme suit:

- a. Un atelier de lancement relatif à l'ISP pour EcAp, à Sophia-Antipolis, en France, les 15 et 16 décembre 2015;
- b. Un atelier consacré aux questions relatives à la pollution, parallèlement à une réunion du Groupe de correspondance pour le suivi organisé par le Programme MEDPOL de PNUE/PAM-Convention de Barcelone, à Marseille, en France, les 20 et 21 octobre 2016; et,
- c. Un atelier consacré à la biodiversité, parallèlement au 2ème Forum des Aires Marines Protégées Méditerranéennes organisé par le CAR/SPA et le réseau MedPAN à Tanger (Maroc), le 28 novembre 2016.

42. L'ISP pour EcAp est une initiative complémentaire au MedECC. Il faut encourager les échanges entre les scientifiques et les décideurs déjà impliqués dans ces deux initiatives ISP méditerranéennes.

Cadre régional pour la GIZC

43. Dans la première version de la SMDD, les questions côtières ont fait l'objet d'une attention particulière. La préparation et l'adoption du Protocole méditerranéen de la GIZC est probablement le seul objectif de la SMDD atteint à 100%. La SMDD 2016-2025 continue d'être considérée comme un contexte stratégique régional approprié pour la GIZC, qui est une approche de gestion offrant des outils et des méthodes qui peuvent conduire à un développement côtier durable. La GIZC correspond au premier et partiellement au troisième objectif de la SMDD 2016-2025 et concerne les ODD 9, 11, 14 et 15.

44. En ce qui concerne la GIZC restant dans la SMDD 2016-2025 à un niveau d'objectifs généraux, les Parties contractantes ont décidé à la CdP 19 d'inclure la préparation d'un cadre régional pour la GIZC dans le Programme de travail PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2016 -2017, en vue de son adoption à la prochaine CdP. Puisque la Méditerranée a déjà une longue histoire de politiques et d'activités de GIZC et que plusieurs documents stratégiques pertinents ont déjà été adoptés dans le cadre du système PNUE/PAM, une approche en deux étapes a été retenue pour la préparation du cadre régional: a) la rédaction du document de base «La voie vers un cadre régional pour la GIZC en Méditerranée», et b) la rédaction du cadre régional lui-même qui sera présenté à la CdP 20 pour adoption.

45. Au cours de la période avril-août 2016, le document de base a été rédigé dans le but d'évaluer la situation actuelle et d'identifier les recommandations appropriées pour orienter les travaux futurs. Il a été axé sur des questions telles que: la cohérence et la coordination au sein du PNUE/PAM et avec les autres acteurs dans la Méditerranée; la cohérence entre les différentes politiques; liens entre la GIZC et la planification spatiale marine; les obstacles à la mise en œuvre, les besoins et les possibilités.

46. Le document a été discuté lors d'une réunion de consultation régionale qui s'est tenue à Barcelone les 28 et 29 septembre 2016, parallèlement à la célébration de la «Journée de la Côte méditerranéenne». La réunion a rassemblé quelque 60 participants, y compris les points focaux du PAM et PAP, un certain nombre d'experts invités et des représentants d'institutions et d'organisations internationales.

47. Les participants à la réunion ont appuyé le travail accompli et exprimé la position unanime que le cadre régional ne devrait pas s'appliquer seulement à la partie terrestre des côtes méditerranéennes mais s'étendre à la mer en intégrant MSP dans la portée géographique du Protocole GIZC et en articulant de manière complémentaire les deux politiques dans un document unique, à savoir le Cadre Régional pour GIZC et MSP. Une autre recommandation importante a été de clarifier la manière dont le cadre régional se rapporte à deux autres documents stratégiques majeurs du PNUE/PAM: la SMDD 2016-2025 et le RCCAF.

48. La version finale du document de base et le contenu annoté du cadre régional sont en cours d'élaboration et devraient être disponibles d'ici fin 2016.

Initiative de l'économie Bleue pour la Méditerranée occidentale

49. En décembre 2015, la Commission européenne (DG Mare) a lancé le processus de préparation d'une initiative maritime dans le bassin sous-marin de la Méditerranée occidentale, à savoir l'Initiative pour l'économie bleue de la Méditerranée occidentale.

50. Le Secrétariat PNUE/PAM participe aux réunions de consultation en tant qu'organe institutionnel majeur dans la région méditerranéenne, tandis que le Plan bleu participe au consortium sélectionné pour la mise en place de cette initiative.

51. L'Initiative pour l'économie bleue de la Méditerranée occidentale a pour objectif d'éviter les chevauchements, renforcer la complémentarité, améliorer la gouvernance des océans et renforcer la collaboration avec le PNUE/PAM-Convention de Barcelone et la CGPM et en mettant l'accent sur les priorités émergentes. Les actions phares à mettre au point, telles que la sûreté et la sécurité, la gouvernance des océans, la gestion intégrée des zones côtières, la recherche marine et la technologie bleue, ainsi que les aires marines protégées, ont été soulignées comme étant importantes au niveau sous-régional.

52. L'Initiative maritime pour la Méditerranée occidentale devrait devenir une déclinaison sous-régionale de la SMDD 2016-2025. Une telle initiative peut offrir la possibilité de refléter la vision et les objectifs de la SMDD 2016-2025 au niveau sous-régional et de soutenir le respect de la Convention de Barcelone dans la réalisation d'un Bon état écologique. En effet, il est fondamentalement important que le rôle de PNUE/PAM-Convention de Barcelone et ses Protocoles, en tant que seul instrument juridiquement contraignant pour traiter les questions et les défis communs de la dégradation de l'environnement et protéger les écosystèmes marins et côtiers de la mer Méditerranée, soit souligné et pleinement reconnu dans le cadre de l'initiative maritime pour la Méditerranée occidentale. Dans ce contexte, la SMDD 2016-2025 est un instrument qui a une portée très importante et doit guider et informer le débat sur une telle initiative sous-régionale. Il est également important de s'appuyer sur les mécanismes de gouvernance régionaux ou sous-régionaux existants pour éviter une prolifération inutile. En particulier, la CMDD est un forum régional où les initiatives sous-régionales liées à l'économie bleue et les actions favorisant le développement durable en Méditerranée peuvent partager les enseignements tirés et s'inspirer pour une meilleure performance.

53. Les résultats et les livrables émis jusqu'à présent sont téléchargeables sur le site du projet (www.westmed-initiative.eu).

Lignes directrices pour un tourisme durable

54. En partenariat avec l'Agence française pour le développement (AFD), le Plan bleu a organisé un Atelier régional sur le tourisme durable dans les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Marseille, en France, 23-24 mai 2016), rassemblant plus de 60 participants (les documents et les résultats sont disponibles en ligne sur le site du Plan bleu).

55. À l'issue de l'atelier, des lignes directrices pour le tourisme durable en Méditerranée, conformément à la Vision et aux objectifs de la SMDD 2016-2025, ont été rédigées et sont diffusées pour commentaires de l'Unité de Coordination et des Composantes. Ces directives pourraient également être discutées dans le cadre de la CMDD en vue de l'élaboration d'un éventuel cadre stratégique régional sur le tourisme durable, pour examen et approbation par les Parties contractantes.

56. En effet, cette question cruciale n'a pas été discutée depuis un certain temps dans le cadre du système de PNUE/PAM-Convention de Barcelone, et elle est aujourd'hui abordée, dans le cadre de sa stratégie transversale, dans la SMDD 2016-2025, alors qu'elle est également l'un des quatre domaines prioritaires du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (Décision IG.22/5). Le tourisme est un secteur étroitement lié à l'approche de la SMDD 2016-2025, qui vise à investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement social et économique. Le tourisme est vital pour de nombreux pays méditerranéens, en tant que pilier majeur

des économies méditerranéennes, offrant de l'emploi et une croissance économique constante. Au fil du temps, les destinations méditerranéennes ont développé un mélange unique de produits touristiques couvrant les loisirs, la santé, les sports, la nature, les affaires, ainsi que les croisières et la culture. Cependant, la croissance économique liée au secteur du tourisme a souvent été au détriment de l'intégrité environnementale et de l'équité sociale. En outre, les transports maritimes sont étroitement liés au développement touristique en Méditerranée.

Contribution des plans d'action nationaux sur la pollution et sur la consommation et la production durables dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025

57. Suite à l'engagement pris par les Parties contractantes à la CdP18, toutes les Parties contractantes ont travaillé à la préparation de leurs Plans d'action nationaux actualisés et Programmes de mesures visant à lutter contre la pollution provenant de sources terrestres en vue de parvenir au Bon état écologique lié à la pollution marine et aux débris marins.

58. En outre, dans le cadre du projet SWITCH-MED, plusieurs pays méditerranéens ont élaboré des plans d'action nationaux pour la consommation et la production durables, qui concernent également l'environnement marin et côtier.

59. Ces documents de politique nationale constituent des étapes importantes dans l'intégration des ODD et des objectifs et orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 au niveau national, traitant de la pollution ainsi que de l'efficacité des ressources et la consommation et la production durables. Le calendrier de mise en œuvre de ces documents de politique nationale est conforme au calendrier de mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

Approbation du plan d'action pour la Stratégie méditerranéenne d'éducation pour le développement durable (MSESD)

60. La «Conférence ministérielle sur le plan d'action pour l'éducation en vue du développement durable en Méditerranée» a eu lieu à Nicosie, à Chypre, les 8 et 9 décembre 2016, organisée par le Ministère de l'éducation et de la culture de Chypre. Le Coordonnateur PNUE/PAM a participé à cette réunion qui a permis d'interagir avec une soixantaine de représentants de haut niveau venus de 19 pays, ainsi que des représentants d'organisations internationales, et de partager les expériences et les meilleures pratiques dans l'application de l'éducation au développement durable (EDD) au niveau national, identifiant les défis communs, les principaux moteurs et les obstacles. La Conférence a abouti à l'adoption à l'unanimité du Plan d'action de la Stratégie méditerranéenne sur l'EDD (La MSESD qui a été approuvée par les Ministres de l'environnement et changement climatique de l'UPM à Athènes en 2014) et la «Déclaration de Nicosie».

61. Ce processus est directement lié à l'orientation stratégique 6.4 de la SMDD 2016-2025 et constitue une étape importante dans sa mise en œuvre. En effet, la SMDD 2016-2025 favorise l'éducation et la recherche pour le développement durable, notamment par la mise en œuvre du MSESD, qui encourage les pays à développer et intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes éducatifs formels, dans toutes les matières pertinentes, et dans l'éducation non formelle et informelle.

62. Lors de la session finale de la Conférence, les représentants de la CEE, de la Ligue des États arabes, de l'Union pour la Méditerranée, du PNUE/PAM et de l'UNESCO ont convenu de promouvoir cette initiative et de s'efforcer d'intégrer le MSESD et son plan d'action dans les programmes de leurs organisations. En outre, un Comité méditerranéen pour l'EDD sera créé pour assurer le suivi et la promotion de la mise en œuvre du MSESD par le biais du Plan d'action. Le Comité collaborera étroitement avec le GAP/UNESCO, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, le Secrétariat de l'UpM et la CMDD - PNUE/PAM. Le Comité pourrait mettre en place des groupes de discussion pour travailler sur des questions spécifiques tel que l'un des indicateurs. Le Coordonnateur PNUE/PAM sera membre de ce Comité.